
Informaticien/ne du bâtiment CFC, en procédure d'audition

- ▷ La nouvelle ordonnance abroge l'ordonnance et le plan de formation de télématicien/ne CFC du 27 avril 2015.
- ▷ L'ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Délai d'audition: 14 août 2020

Dans une lettre du 13 mai 2020, le SEFRI soumet les projets d'ordonnance et de plan de formation concernant la profession d'informaticien/ne du bâtiment CFC et donne les informations suivantes:

Titre protégé

Informaticien/ne du bâtiment CFC

Orientations

- Planification
- Automatisation du bâtiment
- Communication et multimédia

Durée de la formation

4 ans

Profil de la profession

Les informaticiens/nes du bâtiment de niveau CFC maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, les aptitudes et les comportements ci-après:

- a) Ils/elles planifient et exécutent des projets simples dans les domaines de l'automatisation du bâtiment, de la communication et des multimédias (systèmes ACM) et soutiennent la direction de projet dans des projets complexes;
- b) Ils/elles installent des systèmes ACM, y compris les appareils, les composants et les réseaux correspondants des technologies de l'information et de la communication (TIC);
- c) Ils/elles relient des systèmes ACM aux systèmes de gestion dont ces systèmes dépendent;
- d) Ils/elles intègrent des systèmes de la technique du bâtiment tels que les systèmes de chauffage et de ventilation ainsi que les récepteurs électriques dans un réseau opérationnel et optimisent les systèmes de pilotage;
- e) Ils/elles installent des terminaux et des applications et les intègrent dans un réseau opérationnel;
- f) Ils/elles respectent les exigences en matière de sécurité et garantissent la protection des données.

Formation à la pratique professionnelle

Durée moyenne sur toute la durée de la formation professionnelle initiale: 3,5 jours par semaine

Organe responsable

EIT.swiss

www.eitswiss.ch

ICT Formation professionnelle

www.ict-formationprofessionnelle.ch

Les projets des ordonnances sur la formation professionnelle initiale et les plans de formation correspondants sont disponibles sur le site Internet du SEFRI: www.sefri.admin.ch > Formation > Formation professionnelle initiale > Procédure d'audition

Expert/e Respiratory Care (DF)

Remplace: INFOformation&profession «Expert/e Respiratory Care (DF), en consultation» du 29.01.2020

▷ Nouveau règlement d'examen professionnel supérieur approuvé par le SEFRI le 23 avril 2020.

Description brève

Les experts/es Respiratory Care avec diplôme fédéral sont responsables de la prise en charge efficiente, du suivi du traitement et de l'accompagnement de patients dans le domaine de la pneumologie. Ce dernier englobe les maladies respiratoires et/ou l'insuffisance respiratoire touchant tous les groupes d'âge, également dans des cas de suivi complexe. Les experts/es Respiratory Care sont en mesure de développer et/ou de contribuer à développer des projets judicieux de prise en charge ainsi que des plans de mesures personnalisés. Ils/elles veillent tout particulièrement à assurer une transition en douceur entre le séjour hospitalier et le suivi ambulatoire. Ils/elles travaillent en étroite coopération avec les médecins traitants et sont responsables dans les domaines qui leur sont délégués. En outre, ils/elles garantissent un conseil complet qui intègre les aspects médicaux et psychosociaux ainsi que le soutien des personnes concernées et de leur entourage. Ils/elles coordonnent, dirigent et accompagnent les acteurs professionnels et non professionnels impliqués dans le suivi du traitement.

Organe responsable

Les organisations du monde du travail suivantes constituent l'organe responsable:

- Ligue pulmonaire suisse (LPS)
- Société Suisse de Pneumologie (SSP)
- Société Suisse de Pneumologie pédiatrique (SSPP)

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

a) sont titulaires d'un diplôme d'infirmier/ière ES/HES ou de physiothérapeute ES/HES ou disposent d'une qualification équivalente, et peuvent justifier d'au moins trois ans de pratique dans le domaine de la pneumologie, avec un taux d'occupation d'au moins 60%;

ou

b) sont titulaires d'un brevet fédéral de conseiller/ère en maladies respiratoires, et peuvent justifier d'au moins trois ans de pratique en tant que conseiller/ère en maladies respiratoires, avec un taux d'occupation d'au moins 60%;

Examen

L'examen final comporte les épreuves suivantes: 1) traitement de cas, raisonnement clinique (écrit), 2) instruction et éducation thérapeutique du patient et de son entourage en cas de ventilation à domicile (pratique), 3) entretien de conseil dans des situations complexes (pratique), 4) travail de diplôme, documentation de cas/cas contrôle Care Coordination (écrit) / entretien avec des experts, défense du travail de diplôme (oral).

Titre

Les titulaires du diplôme sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Expert/e Respiratory Care avec diplôme fédéral
- Fachexperte/-expertin Respiratory Care mit eidgenössischem Diplom
- Esperto/a Respiratory Care con diploma federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Expert in Respiratory Care, Advanced Federal Diploma of Higher Education

Pour en savoir plus

Ligue pulmonaire suisse (LPS)

www.liguepulmonaire.ch

Société Suisse de Pneumologie (SSP)

www.pneumo.ch

Société Suisse de Pneumologie pédiatrique (SSPP)

www.sgpp-sspp.ch